



BULLETIN D'INSCRIPTION CA Pâques enfants 2026

- du mardi 07 au vendredi 10 avril
 du lundi 13 au vendredi 17 avril.

A remplir par le secrétariat

Somme à payer :
 Paiement effectué le
 Espèce (caisse n°)
 Sumup / Twint / Vrt
 Nom de l'animateur
 Remarque

Du 2 au 8 février : inscription pour les habitants des Trois Chêne. Dossier à remettre dans la boite aux lettres du Spot **impérativement avant le lundi 09 février 2026 à 9h (seuls les dossiers complets seront traités)**. Le dépouillement se fera la semaine suivante avec un tirage au sort organisé par le comité de gestion si besoin.

Une réponse sera rendue par mail dès le 16 février 2026.

Dès le 16 février : inscription pour les travailleurs des Trois Chêne.

Dès le 2 mars : inscription pour les autres communes.

	Prénom	Nom	Date de naissance	Nom de l'école	Classe	Classe CLI	
						Oui	Non
1							
2							
3							

Nom et prénom du représentant légal

Adresse..... NPA + Lieu.....

Portable* E-mail*@.....

(Renseignements obligatoires pour recevoir la confirmation d'inscription)

Nom de l'employeur (pour les travailleurs Trois-Chêne) :

Adresse..... NPA + Lieu.....

Renseignements médicaux

Besoins spécifiques (allergies) :

Votre(s) enfant(s) bénéfici(e)nt d'un accompagnement particulier : oui / non

Si oui le(s)quel(s).....

Date du dernier rappel téton : enf 1/...../..... enf 2/...../..... enf 3/...../.....

	L'enfant sait-il nager ?		L'enfant peut rentrer seul		L'enfant peut-il passer la frontière ?	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Enf 1						
Enf 2						
Enf 3						

Je, soussigné, _____ déclare :
compléter avec prénom et nom du représentant légal

- autoriser, en cas d'accident, les responsables de la Maison de Quartiers à prendre toutes les mesures nécessaires à la santé de mon (mes) enfant(s), y compris celles préconisées par le médecin consulté ;
- que je m'acquitterai des frais occasionnés pour les soins donnés à mon enfant, y compris les frais de transport ;
- que mon enfant est assuré contre la maladie et les accidents en Suisse et à l'étranger.

CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Photocopies des documents obligatoires à joindre au dossier d'inscription

- Carte d'identité du responsable légal
- Carte d'identité du participant
- Carnet de vaccination
- RDU (revenu déterminant unifié (sans ce document le tarif maximum sera facturé.)
- Justificatif de domicile (daté de moins de 3 mois)

L'inscription ne sera validée qu'au moment où le paiement total de la somme due sera effectué.

ESPACE RESERVE A LA MAISON DE QUARTIERS Tarif pour la semaine (4 jours)

Catégorie familiale	RDU Total annuel (socle + prest. sociales)	Tarif avec 1 enfant inscrit	Tarif avec 2 enfants inscrits	Tarif avec 3 enfants inscrits
A	Moins de 30'000.-	40.-	72.-	96.-
B	De 30'001.- à 42'000.-	48.-	88.-	120.-
C	De 42'001.- à 54'000.-	60.-	112.-	156.-
D	De 54'001.- à 66'000.-	72.-	136.-	180.-
E	De 66'001.- à 84'000.-	84.-	160.-	216.-
F	De 84'001.- à 102'000.-	104.-	200.-	288.-
G	De 102'001.- à 138'000.-	140.-	272.-	396.-
H	De 138'001.- à 174'000.-	172-	336.-	492.-
I	De 174'001.- à 210'000.-	200.-	392.-	576.-
J	Plus de 210'000.-	216.-	424.-	624.-

Nom de l'animateur :

PAIEMENT :

Le montant total du centre aéré doit être payé en espèce, par carte bancaire, ou par QR code dès réception de la réponse. Le paiement valide l'inscription et la facture sert de confirmation d'inscription.

Le paiement du centre aéré ne doit en aucun cas être un frein à l'inscription de votre enfant. En cas de difficulté de paiement, merci de vous adresser directement au secrétariat ou faire un mail à : karine.compois@fase.ch.

En cas d'annulation, aucun remboursement ne sera effectué et le montant total du centre aéré sera dû. En cas d'accident et sous certificat médical, la décision d'un remboursement sera prise uniquement par le comité de gestion de l'Association.

Date : Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....

Quelques renseignements divers

Nous accueillons les enfants entre 8h et 9h le matin à la Maison de Quartiers. Le retour se fait au même endroit vers 17h30 du lundi au jeudi et dès 16h le vendredi.

Fermeture de la Maison de Quartiers à 18h du lundi au jeudi et à 17h le vendredi.

Nous vous informons que le secrétariat est fermé durant les vacances. Dans le cas où votre enfant doit s'absenter nous vous demandons de bien vouloir prévenir l'équipe d'animation par téléphone entre 8h et 9h au 022 348 96 78 ou la veille au soir avant 18h.

L'enfant devra prendre quotidiennement :

- un pique-nique, goûter, boisson en suffisance (en privilégiant les contenants réutilisables)
- maillot de bain, serviette (dans un sac séparé du pique-nique)
- vêtements adaptés en fonction de la météo
- chaussures étanches (en cas de pluie)

Nous vous rappelons que les enfants ne sont pas assurés contre les accidents par la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg. Les enfants sont tenus de respecter les consignes données par les encadrants. En cas de désobéissance ou mise en danger à répétition, l'équipe d'animation se réserve le droit d'exclure l'enfant du centre aéré.

Dans le but de favoriser les interactions de groupe, tout matériel électronique (jeux vidéo, téléphone portable, etc.) sont interdits dans le cadre du centre aéré. Dans le cas où votre enfant est amené à prendre son matériel avec lui, l'équipe d'animation décline toute responsabilité en cas de vol ou d'objet détérioré.

Dans le cadre de nos activités, la réalisation de documents photos est pratique courante. Ces documents peuvent être utilisés par la Maison de Quartiers pour le site internet, la gazette... À tout moment, les parents sont en droit de voir les documents concernant leur enfant. En cas de refus de publication, nous vous remercions de bien vouloir nous le faire savoir en prenant directement contact avec l'équipe d'animation au 022 348 96 78.

Je souhaite devenir membre de la Maison de Quartiers de Chêne-Bourg-Le Spot afin de soutenir l'association (Profitez de notre action spéciale !! C'est gratuit)

Date : Signature du (de la) représentant(e) légal(e).....